

RAPPORT ANNUEL
2012-2013



CRiQ
PARTENAIRE D'INNOVATION

www.criq.qc.ca

MISSION

Contribuer à la compétitivité des secteurs industriels québécois en soutenant l'innovation en entreprise.

À cette fin, le CRIQ fournit aux entreprises l'information, l'expertise et les services afin :

- qu'elles excellent dans le développement de produits distincts à haute valeur ajoutée et répondant aux exigences des marchés;
- qu'elles s'approprient de nouvelles technologies et façons de faire pour accroître leur productivité et se positionner par rapport à la concurrence mondiale;
- qu'elles innovent en matière d'écoefficacité, tant pour leurs produits que pour leurs procédés.

Pour atteindre ses objectifs, le CRIQ favorise la mobilisation des organisations sectorielles et institutionnelles et établit les partenariats requis pour améliorer l'offre de services aux entreprises en matière d'innovation.

VISION

Le CRIQ veut être reconnu :

- **par les entreprises**, pour la valeur ajoutée de sa participation à leurs efforts d'innovation;
- **par les partenaires**, pour son rôle moteur et sa collaboration avec les acteurs du système québécois d'innovation;
- **par le gouvernement**, pour son apport important à la mise en oeuvre, dans les entreprises, des politiques et des stratégies gouvernementales.

En raison de l'importance qu'occupe le secteur manufacturier dans l'économie québécoise et de la nécessité qu'ont les PME d'innover sans cesse pour maintenir et améliorer leur positionnement sur les marchés, cette vision met l'accent sur la plus-value des interventions du CRIQ auprès des entreprises et sur sa volonté de contribuer activement à consolider le système québécois d'innovation de concert avec les autres acteurs du domaine.

MOT AU MINISTRE

Monsieur Pierre Duchesne

Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science
et de la Technologie
200, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la *Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec*, je vous transmets le rapport annuel du Centre pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Le président-directeur général,
Denis Hardy

TABLE DES MATIÈRES

2	Mission et vision
5	Mot de la présidente du conseil d'administration
6	Mot du président-directeur général
8	Faits saillants
10	Plan de développement 2010-2013
16	Réalisations
26	Conseil d'administration
27	Équipe de direction
28	Obligations gouvernementales
30	Développement durable
37	États financiers

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL



L'année 2012-2013 aura été une année de changements pour le CRIQ. L'arrivée d'un nouveau gouvernement a notamment amené la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). Ce ministère, consacré entre autres à la recherche et à l'innovation, est dorénavant le port d'attache du CRIQ, sous la responsabilité du ministre Pierre Duchesne.

Le 25 mars dernier, le personnel du CRIQ souhaitait également la bienvenue à un nouveau président-directeur général, monsieur Denis Hardy, un homme d'action qui rayonne dans le domaine économique depuis plusieurs années. Au nom des membres du conseil d'administration et de l'ensemble du personnel du CRIQ, il me fait plaisir de l'accueillir au sein de notre grande famille de « partenaires d'innovation ».

Je m'en voudrais de passer sous silence l'excellent travail réalisé par monsieur Georges Archambault, précédent PDG qui a administré le CRIQ avec brio au cours des six dernières années. Tous ont été à même de constater son engagement et sa vision qui se sont traduits par un nouveau plan de développement, une nouvelle mission, un modèle d'affaires renouvelé, une nouvelle image corporative, un nouveau site Web, le retour à l'équilibre budgétaire et j'en passe.

J'aimerais aussi remercier madame Élane Zakaïb qui a quitté son siège au conseil pour devenir ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le CRIQ a pleinement joué son rôle de société d'État en participant aux travaux relatifs à la prochaine politique nationale de recherche et d'innovation attendue en 2013. De plus, le CRIQ a été formellement consulté dans le cadre de l'élaboration de la prochaine politique industrielle. Ces consultations ont mené au dépôt de propositions structurantes pour le développement industriel et manufacturier du Québec.

Bien entendu, la réalisation par le personnel du CRIQ de nombreux projets plus innovants les uns que les autres a permis de dépasser les objectifs opérationnels fixés en début d'année. Cela explique grandement l'augmentation significative des revenus provenant de la clientèle externe et l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour un deuxième exercice consécutif. Les membres du personnel rayonnent bien au-delà de leur milieu de travail. Ils sont nos ambassadeurs partout au Québec et nous en sommes très fiers.

Enfin, outre les efforts remarquables et soutenus de l'équipe de gestion et des employés, la disponibilité et l'excellence du travail de gouvernance réalisé par tous les membres du conseil d'administration se doivent d'être soulignées. C'est donc un honneur et un plaisir renouvelé pour moi de présider cette instance et de participer pleinement au développement et au rayonnement du partenaire d'innovation par excellence au Québec, le CRIQ.

Sophie D'Amours
Présidente du conseil d'administration

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



J'ai eu l'honneur et le plaisir de rejoindre l'équipe du CRIQ à la fin du mois de mars dernier afin de travailler à soutenir la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises. C'est donc avec intérêt et détermination que je souhaite relever ce défi d'importance pour le Québec avec l'indispensable contribution des employés, des gestionnaires, des administrateurs et de l'ensemble des acteurs du système québécois d'innovation.

L'année 2012-2013 a principalement été pilotée par mon prédécesseur, monsieur Georges Archambault, qui a su diriger avec succès cette société d'État unique qu'est le CRIQ. L'excellence de son travail au cours des dernières années a eu pour résultat de positionner le CRIQ en tant qu'acteur incontournable en matière d'innovation en entreprise. Je tiens à le remercier chaleureusement pour le travail qu'il a accompli au cours de ces années marquées par le redressement et le développement de l'organisation. Tous et toutes gardent un excellent souvenir de son passage déterminant au CRIQ.

À l'aube de mon mandat, je suis plus que jamais convaincu que le CRIQ possède tous les atouts pour jouer pleinement son rôle de partenaire d'innovation et ainsi répondre aux multiples et différents besoins des entreprises québécoises en soutien au développement de produits et en amélioration de la productivité.

L'année 2012-2013 fut exceptionnelle à bien des niveaux. Les revenus provenant de la clientèle externe ont notamment connu une hausse de 16,0 % par rapport à l'année 2011-2012 pour atteindre 16,8 M\$. Il s'agit là d'une progression constante qui se poursuit depuis maintenant quatre exercices financiers. Par ailleurs, le taux d'autofinancement a poursuivi sa hausse amorcée il y a trois ans pour s'établir à 49,3 %.

Cet exercice marque le terme du *Plan de développement 2010-2013* et nous sommes très satisfaits des résultats obtenus. Au bilan, nous pouvons affirmer que la plupart des objectifs ont été réalisés et, depuis plusieurs mois déjà, les gestionnaires et les membres du conseil d'administration travaillent à l'élaboration du prochain plan attendu au cours de l'année 2013-2014.

DE QUOI ÊTRE FIERS

Au cours des trois dernières années, le CRIQ a su démontrer sa capacité organisationnelle dans l'atteinte et le maintien de son équilibre budgétaire.

Depuis sa création, ce sont plus de 80 brevets qui ont été obtenus par le CRIQ et plus d'une dizaine de licences de transferts technologiques sont actuellement en vigueur. Ce modèle garantit l'accès aux technologies développées par le CRIQ et leur utilisation par les PME d'ici.

Sur le plan de l'amélioration de la performance organisationnelle, l'adoption des principes de la norme *Entreprise en santé* au CRIQ est en bonne voie de réalisation.

UNE IMAGE QUI FAIT PARLER

Lancée et déployée en mai 2012, la nouvelle image de marque du CRIQ fait beaucoup jaser. Tant nos partenaires que nos clients et le personnel sont enthousiasmés par cette facture visuelle renouvelée. Elle est dynamique, vivante et colorée. Le personnel est fier de sa nouvelle image qui apporte un vent de jeunesse à l'organisation qui a plus de 40 ans!

Sur la même lancée, le nouveau site Web fait également l'objet de commentaires élogieux pour sa facture visuelle et ses contenus. Dynamique et facile de consultation, il est le reflet des projets et des services offerts au CRIQ.

DES DÉFIS STIMULANTS

En plus d'être une année sous le signe de la planification stratégique, l'année 2013-2014 coïncidera avec le début de travaux de rénovation majeurs dans les laboratoires de Québec. Après l'image de marque rajeunie, le temps est venu de revampier nos installations pour toujours mieux servir nos clients et pour jouer pleinement notre rôle de partenaire d'innovation.

MERCI À NOS INNOVATEURS

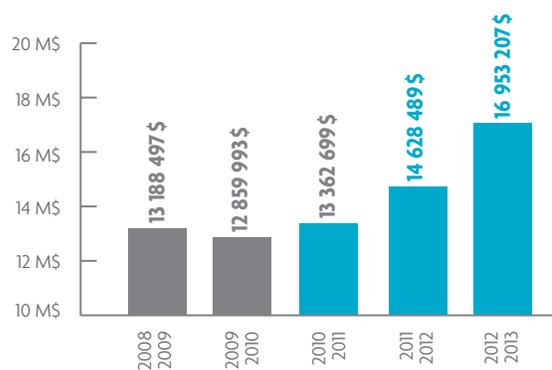
Finalement, je tiens à remercier l'ensemble du personnel du CRIQ, de même que les membres du conseil d'administration, pour leur persévérance. C'est grâce à eux si le CRIQ a connu une année 2012-2013 remarquable et que le futur de l'organisation est si prometteur!



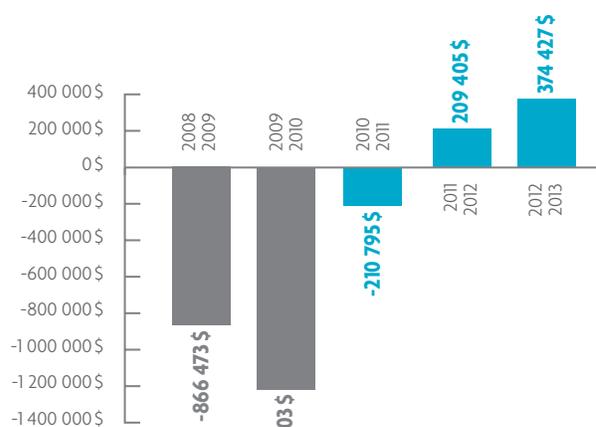
Denis Hardy
Président-directeur général

FAITS SAILLANTS

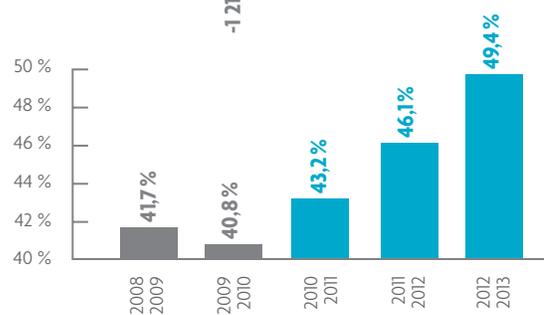
UNE PROGRESSION REMARQUABLE DES REVENUS



LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE



UN RATIO D'AUTO-FINANCEMENT EN HAUSSE

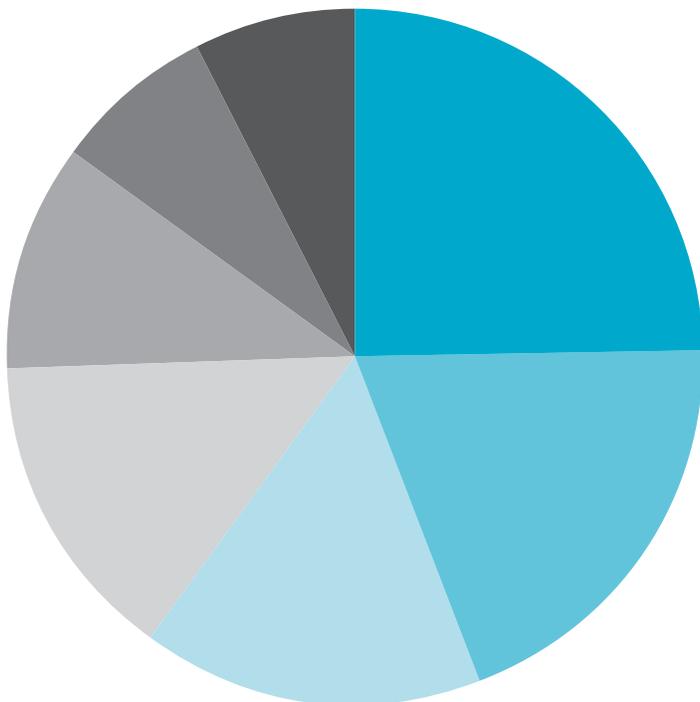


■ Années correspondant à l'application du Plan de développement 2010-2013



DES CLIENTS PROVENANT DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

- Abitibi-Témiscamingue: **3%**
- Bas-Saint-Laurent: **3%**
- Centre-du-Québec: **4%**
- Côte-Nord: **2%**
- Estrie: **5%**
- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine: **2%**
- Lanaudière: **4%**
- Laurentides: **4%**
- Mauricie: **5%**
- Montréal métropolitain: **28%**
- Nord-du-Québec: **1%**
- Outaouais: **2%**
- Québec métropolitain: **22%**
- Saguenay—Lac-Saint-Jean: **7%**
- Hors Québec: **8%**



REVENUS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

- Entreprises de 0 à 49 employés : **24,8 %**
- Entreprises de 50 à 99 employés : **7,5 %**
- Entreprises de 100 à 249 employés : **7,3 %**
- Entreprises de 250 à 499 employés : **19,4 %**
- Entreprises de 500 employés et plus : **10,6 %**
- Administration publique : **14,4 %**
- Autres : **16,0 %**

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2010-2013

L'année 2012-2013 s'est caractérisée par un volume d'activité inégalé. Cette dernière année du *Plan de développement 2010-2013* est venue confirmer l'importance des services rendus par le CRIQ pour les entreprises, et ce, en partenariat avec les autres acteurs du système québécois d'innovation. Au terme de ces trois années marquées par un nouveau dynamisme, le CRIQ est fier des résultats obtenus.

UN PLAN ARTICULÉ AUTOUR DE TROIS ORIENTATIONS ET HUIT AXES

L'APPROPRIATION DE L'INNOVATION PAR LES ENTREPRISES

- Approche sectorielle
- Projets structurants
- Produits et offre de services
- Développement durable

LA CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE SERVICES QUÉBÉCOISE POUR L'INNOVATION EN ENTREPRISE

- Approche partenariale

L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

- Qualité de vie et expertise
- Façons de faire
- Notoriété

L'APPROPRIATION DE L'INNOVATION
PAR LES ENTREPRISES

AXE APPROCHE SECTORIELLE

Accroître notre impact
dans les secteurs
industriels

L'APPROPRIATION DE L'INNOVATION
PAR LES ENTREPRISES

AXE PROJETS STRUCTURANTS

Mobiliser les partenaires
pour la réalisation
d'initiatives sectorielles
à effet structurant

L'APPROPRIATION DE L'INNOVATION
PAR LES ENTREPRISES

AXE PRODUITS ET OFFRE DE SERVICES

Ajuster notre offre de
services en fonction des
plans d'intervention
sectoriels

Bonifier notre
offre de services

RÉALISATIONS

- Réalisation de démarches prospectives ciblées auprès de 11 secteurs industriels distincts.
- Plusieurs contrats de R-D signés dans le secteur de l'aéronautique.
- Déploiement d'un nouveau service d'information stratégique sectorielle sur les facteurs influençant le prix des matières premières actuellement utilisé par plus de 30 entreprises.
- Offre de nouveaux services d'essais et de certification des produits et de composants du secteur aéronautique.

- Publication de la norme *BNQ 21000* pour l'intégration des principes de développement durable dans les organisations. Développement de 70 outils d'accompagnement testés dans 50 entreprises pilotes. Ce projet a reçu la mention « Coup de cœur » du magazine *Novae*.
- Réalisation du projet de bioséquestration et de valorisation énergétique du monoxyde de carbone par microalgues, d'une valeur de 1,95 M\$, impliquant quatre partenaires industriels (trois alumineries et une minière), l'INO et le MESRST qui a permis de développer un concept de culture de microalgues trois fois plus productif, de déposer plusieurs brevets et d'offrir sept conférences sur le sujet.
- Démarrage du projet de valorisation des bleuets sauvages par la production d'anthocyanes, d'une valeur de 1,25 M\$, impliquant six partenaires financiers : CRIBIQ, créneau ACCORD Saguenay-Lac-Saint-Jean, MAPAQ, CNRC, SPBQ et le CRIQ.

- Croissance remarquable pour la norme *Entreprise en santé*, qui vise l'augmentation de la productivité dans les entreprises grâce à la santé et au mieux-être des employés. À ce jour, 44 entreprises sont certifiées, pour un total de plus de 32 000 employés.
- Élaboration d'un service de vérification d'allégations pour les produits alimentaires (ex. : allégation pour le poulet nourri aux grains sans farine animale).
- Entente avec l'AFNOR pour offrir le service de certification selon la norme IRIS aux fournisseurs de l'industrie ferroviaire.
- Mise en place d'un nouveau service en productivité durable destiné aux entreprises.
- Projet pilote *Blitz performance 2010-2012* chez plus de 30 entreprises réparties dans quatre régions du Québec.
- Révision de l'offre de services en matière d'information stratégique afin de soutenir la compétitivité des entreprises québécoises et création d'un nouveau service d'identification d'opportunités technologiques d'affaires.
- Mise en service des *Réseaux d'Experts Engagés^{MC}*, une plateforme de collaboration et de gestion des connaissances répondant aux meilleures pratiques en matière de réseaux collaboratifs qui a migré vers le logiciel ouvert *LifeRay*.
- Investissements de plus de 2 M\$ pour moderniser les équipements d'essais et de conformité à l'exportation du CRIQ qui sont utilisés chaque année par plus de 200 entreprises.

L'APPROPRIATION DE L'INNOVATION
PAR LES ENTREPRISES

AXE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stimuler l'adoption de
technologies propres et
de pratiques écoefficaces

Compléter notre offre de
services en écoefficacité

RÉALISATIONS

- Lancement de la norme *Gestion responsable d'évènements* en juin 2010 et du programme de certification qui s'adresse aux organisateurs d'évènements responsables.
- Publication et gestion du programme de certification pour les produits compostables.
- Publication et gestion du programme de certification sur les sacs en plastique recyclables.
- Publication et gestion du programme de certification pour les produits à contenu recyclé.
- Publication du *Guide BNQ 21000*, basé sur les 21 enjeux du développement durable, qui vise leur prise en compte et leur application dans la gestion des organisations et des entreprises.
- Développement du service Éco-CRIQ, qui consiste à accompagner les entreprises soucieuses de développer un produit, un procédé ou un équipement en respectant les principes du développement durable.
- Nouveaux services offerts d'attestations de conformité selon différentes normes « vertes » d'applications volontaires, telles : *LEED*, *BIFMA* et *Greenguard*. Ces nouveaux services sont commercialisés sous le nom de *COVert* et visent, entre autres, à limiter les émissions de COV dans les bâtiments.
- Mise sur pied d'un service d'essais et d'analyses de produits visant l'obtention d'une attestation de conformité environnementale requise afin d'exporter un produit en Europe. Ces essais et ces analyses sont réalisés selon certaines normes ou directives : RoHS, DEE et ELV.
- Intégration du cycle de vie dans le développement de nos équipements, produits et procédés.

LA CONSOLIDATION DE L'OFFRE
DE SERVICES QUÉBÉCOISE POUR
L'INNOVATION EN ENTREPRISE

AXE APPROCHE PARTENARIALE

Faciliter l'accès à notre
expertise, à notre
propriété intellectuelle
et à nos installations

Intensifier et formaliser
les collaborations avec
les partenaires

- Exploitation de la plateforme d'essais du BNQ pour les nouvelles technologies d'épuration des eaux usées résidentielles.
- Entente BNQ-Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) afin de réaliser les audits de reconnaissance européenne/kit à ossature en bois/marquage CE.
- Implication du CRIQ auprès de partenaires du système québécois d'innovation : CRIAQ, ADRIQ, CRIBIQ, CIP, MEQ et plusieurs CCTT.
- Renouvellement d'une entente de partenariat avec RECYC-QUÉBEC afin de développer de nouveaux produits et procédés pour donner une nouvelle vie aux matières résiduelles.
- Ententes avec plusieurs centres de recherche et partenaires visant la mise en commun des infrastructures de recherche, d'essais et des expertises afin d'offrir un service plus complet et rapide aux entreprises québécoises et d'éviter les dédoublements coûteux parmi les acteurs du système d'innovation.

L'AMÉLIORATION DE LA
PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

AXE QUALITÉ DE VIE ET EXPERTISE

Offrir au personnel un
environnement de travail
conforme à la norme
Entreprise en santé

Réviser le profil des
compétences du personnel
pour l'ajuster à la mission

RÉALISATIONS

- Création du *Comité Action Santé* et adoption d'un plan d'action favorisant la promotion de la santé et du mieux-être dans l'organisation.
- Mise en place d'un programme de sensibilisation en matière de santé et sécurité au CRIQ et application de nombreuses pratiques.
- Implantation d'un programme de sécurité à l'intention des employés du CRIQ et des clients qui acquièrent un équipement muni de lasers.
- Développement des profils des expertises disponibles au CRIQ, accessibles pour consultation sur le site intranet.

L'AMÉLIORATION DE LA
PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

AXE FAÇONS DE FAIRE

Réviser et alléger les
processus opérationnels
et les procédures
administratives

Intégrer les principes du
développement durable
à nos activités

- Réalisation d'un diagnostic de la performance organisationnelle.
- Simplification des processus organisationnels.
- Grâce à différentes initiatives, dont la très grande majorité proviennent des membres du personnel d'opération, plus de 100 actions d'amélioration opérationnelle ont été mises en œuvre au cours des trois dernières années.
- Révision et mise à jour du processus de gestion de projet.
- Déclinaison de la gamme des produits et services du CRIQ en deux grands axes : le soutien au développement de produits et le soutien à l'accroissement de la productivité.
- Révision en profondeur du programme de bourses du CRIQ à l'intention des étudiants et des professionnels émérites.
- Formation du personnel d'encadrement à l'intégration des 16 principes du développement durable à leurs activités quotidiennes.
- Présentation de plusieurs conférences sur le développement durable.
- Sondage maison pour mesurer le pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation au développement durable.
- Participation au *Défi-Climat*.

L'AMÉLIORATION DE LA
PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

AXE NOTORIÉTÉ

Se doter d'un plan
de communication et
d'une image de marque

- Nouvelle image de marque pour le CRIQ et plusieurs déclinaisons visuelles.
- Mise en ligne du nouveau site Internet du CRIQ.
- Présence sur de nouvelles voies de communication (*Linked In* et *Youtube*).
- Création d'un nouveau logo pour le BNQ.
- Réalisation d'activités pour souligner le 50^e anniversaire du BNQ en octobre 2011.
- Révision approfondie du site Web du BNQ en cours.

L'adoption du *Plan de développement 2010-2013* par le gouvernement du Québec prévoyait une évaluation de la performance du CRIQ au cours de sa dernière année, soit en 2012-2013. Cet exercice a eu lieu et a précisément porté sur l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de l'influence du CRIQ. Voici quelques faits saillants de cette évaluation réalisée par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) et déposée en décembre 2012.

UNE ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE REMARQUABLE

PERTINENCE DES SERVICES RENDUS PAR LE CRIQ

LA DEMANDE POUR L'OFFRE DE SERVICES

- Les revenus autonomes ont progressé de 14 % en 2012 par rapport à 2009.
- **Le nombre de clients a augmenté de 7 % pour se situer à 1 664 entreprises et organisations en 2012.**
- La clientèle du CRIQ est composée à 85 % de PME québécoises.

LA VALEUR AJOUTÉE DE L'ORGANISME

- Le positionnement du CRIQ dans le système québécois d'innovation réduit à un niveau très faible les risques de duplication ou de concurrence avec d'autres organismes.
- Les lignes d'affaires sont clairement définies et s'inscrivent dans les objectifs de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI, 2010)* et du *Plan d'action en faveur du secteur manufacturier (PAM, 2007)*.

EFFICACITÉ DU CRIQ

LES SERVICES ET LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

- L'offre de services du CRIQ est en soutien et en lien avec les objectifs de financement du gouvernement.
- Les taux de satisfaction des entreprises et des partenaires sont élevés : 90 % pour les entreprises et 88 % pour les organismes partenaires.

LES PRATIQUES DE GESTION ET LA GOUVERNANCE

- Les pratiques habituelles de gestion axées sur les résultats sont présentes et l'utilisation du financement gouvernemental est conforme aux modalités de la convention de subvention.
- La part des frais administratifs et de gestion se situe à 13,7 % en moyenne par année, alors que la cible est de moins de 20 % pour un établissement doté d'infrastructures de recherche.
- La masse salariale de la haute direction représente 6,9 % des charges totales en moyenne par année, alors que la cible est de moins de 10 % pour ce type d'établissement.

LES PARTENAIRES ET LE TAUX D'AUTOFINANCEMENT

- Plusieurs partenariats ont été réalisés avec d'autres organismes québécois, notamment avec des associations industrielles, des organismes à but non lucratif et des centres de recherche.
- Le taux d'autofinancement est de 46 % en moyenne par année, soit de 6 % supérieur au taux établi dans la convention de subvention.

IMPACTS DES ACTIVITÉS DU CRIQ

L'ACCÈS À UN PÔLE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE

- En 2012, le CRIQ employait l'équivalent de 231 personnes à temps complet, dont 177 scientifiques, professionnels et techniciens de recherche.
- Pour la même période, il a reçu 4,7 M\$ pour des infrastructures de recherche.
- Enfin, ce sont 34,5 M\$ en contrats qui ont été signés pour les deux premières années du *Plan de développement 2010-2013*.

LES EFFETS DU SOUTIEN À L'INNOVATION

- Les projets et les contrats du CRIQ ont une incidence notable sur l'augmentation de la compétitivité et de la profitabilité des entreprises clientes et ont contribué à améliorer leur capacité d'innovation de 95 %.

LES RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES

- La commercialisation du savoir-faire du CRIQ s'est traduite par l'octroi de 14 licences à des entreprises.
- En matière de détention d'éléments d'actif de propriété intellectuelle, le CRIQ détient 81 brevets (résultat cumulé depuis sa création) et 11 déclarations d'invention au cours des années 2011 et 2012. Ces brevets ont mené à l'octroi de plusieurs licences dont 14 sont encore actives.
- **Pour 2011 et 2012, les retombées économiques du CRIQ dans l'économie québécoise sont de 132 M\$.**

NOS RÉALISATIONS

MINE RAGLAN

UNE CAGE DE PROTECTION À TOUTE ÉPREUVE

Assurer la sécurité des préposés au gonflement des pneus de grandes dimensions est un défi de taille. Bien que plusieurs dispositifs de protection aient été essayés dans le passé, aucun d'entre eux n'a réellement démontré sa résistance au déjantement soudain, ce qui entraîne une évacuation violente de l'air et un risque d'accident ou de décès pour les travailleurs qui se trouvent à proximité. C'est pourquoi Mine Raglan a mandaté le CRIQ pour concevoir et fabriquer un équipement à toute épreuve pour prévenir les accidents à ses installations situées dans la baie d'Ungava.

En plus de répondre à l'objectif premier de sauver des vies, le CRIQ a pris en considération l'éloignement géographique de la mine au moment de la conception de la cage de protection et lors du choix des matériaux. Ainsi, si un incident survenait, ce n'est pas l'ensemble de l'enceinte de sécurité qui devrait être remplacé, mais seulement quelques composantes à usage unique. Grâce à des matériaux qui absorbent l'énergie, la structure principale supporte les chocs sans subir de déformation en plus d'absorber le bruit assourdissant d'un déjantement. Cet exploit d'ingénierie santé-sécurité, déjà très populaire auprès des employés de Mine Raglan, a même fait l'objet d'une spectaculaire démonstration à des représentants de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Qui sait, le jour où les pneus du parc de machinerie lourde québécois seront gonflés dans un équipement développé et breveté par le CRIQ n'est peut-être pas si loin!



Le CRIQ a bien saisi nos exigences et la réalité de l'exploitation minière en milieu isolé pour assurer la sécurité de nos employés.

- **Claude Thivierge**
contremaître général, entretien
MINE RAGLAN



La collaboration CRIQ-UQAC est l'illustration parfaite d'un partenariat réussi entre deux acteurs du système québécois d'innovation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À CHICOUTIMI

-*Alexandre Lavoie, chargé de projet*
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

UN ROBOT SOUDEUR AVEC UNE CAPACITÉ DE MOUVEMENT INÉGALÉE

Voir la vidéo:
<http://www.criq.qc.ca/notre-r-d.html>

La soudure par friction-malaxage, déjà bien implantée en Europe où elle s'impose dans le domaine des transports, est pratiquement inexistante chez les transformateurs et les assembleurs québécois.

Seul licencié au Canada pour développer des équipements industriels utilisant cette technologie, le CRIQ y a immédiatement vu un grand potentiel pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises d'ici. Cette année, un premier robot soudeur par friction-malaxage a été livré à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), qui le mettra à la disposition d'entreprises désireuses de développer de nouveaux concepts d'assemblage à partir de cette innovation. Pratiquement personnalisable à l'infini, le système permet le soudage des trajectoires les plus complexes et sa rotation peut être contrôlée à l'aide de commandes simples.

Grâce à la grande flexibilité de ce robot, l'UQAC pourra rapidement faire des essais de soudage sur des pièces complexes et diversifiées. Des capteurs de température assurent l'intégrité de ses composantes et un mécanisme de tige rétractable permet aussi à l'utilisateur d'effectuer des soudures d'épaisseurs variables ou encore d'éliminer le trou normalement laissé en fin de soudure.

La soudure par friction-malaxage comprend plusieurs avantages. Elle produit notamment des soudures très solides de haute qualité, ne requiert aucun métal d'appoint et ne génère aucune fumée toxique ni arc lumineux. Par conséquent, elle augmente la sécurité des travailleurs et son impact environnemental est très faible. Les structures assemblées sont aussi généralement plus solides et plus légères.

Cette collaboration entre le CRIQ et l'UQAC permet maintenant d'offrir aux entreprises une solution complète pour l'implantation de cette technologie trop peu utilisée au Québec, et ce, à partir des essais préliminaires jusqu'au développement et à la mise en place d'équipements de production.

Considérant l'intérêt suscité dans le domaine industriel par ce procédé novateur, le robot livré à l'UQAC est une action concrète de plus pour déployer la soudure par friction-malaxage dans les entreprises québécoises. Sait-on jamais, les grandes infrastructures de demain pourront peut-être profiter de cette belle avancée!



En s'associant avec des partenaires comme le CRIQ, la Ville de Québec est confiante d'atteindre ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

- *Dominic Aubé, conseiller en environnement*
VILLE DE QUÉBEC

VILLE DE QUÉBEC

DES SITES D'ENFOUISSEMENT MOINS POLLUANTS GRÂCE AU TRAITEMENT DE BIOGAZ

Les études démontrent que le traitement des matières résiduelles est une activité largement responsable des émissions de gaz à effet de serre des municipalités québécoises. Sensible au fait qu'un site d'enfouissement peut générer des biogaz pendant une centaine d'années après sa fermeture, la Ville de Québec a fait appel au CRIQ pour réaliser un projet de mise à l'essai de son procédé breveté Biosor^{MD} afin de transformer en dioxyde de carbone (CO₂) le méthane émis par un site fermé depuis plus de 25 ans.

Le CO₂ étant un gaz dont le pouvoir de réchauffement planétaire est de 20 à 25 fois moins élevé que le méthane, le projet équivaut à retirer environ 500 voitures de la circulation par année.

La technologie Biosor^{MD} est donc en fonction sur le site d'enfouissement du secteur de Beauport depuis le 7 décembre 2012 et les données recueillies seront analysées pendant une durée de 12 mois. Si les résultats sont concluants, cette réalisation du CRIQ pourrait être déployée aux quatre coins du Québec, mais également dans d'autres villes et agglomérations de l'Amérique du Nord. Il s'agirait alors d'une avancée énorme pour tous les sites d'enfouissement « vieillissants » qui, à défaut d'alternative efficace et économiquement viable pour prendre en charge le méthane, rejettent actuellement des émissions polluantes dans l'atmosphère.



Grâce au CRIQ,
c'est tout un nouvel
éventail de débouchés
qui s'ouvre pour
le bleuet sauvage
du Québec!

- *Marc Larouche, président*
SYNDICAT DES
PRODUCTEURS
DE BLEUETS
DU QUÉBEC

SYNDICAT DES PRODUCTEURS
DE BLEUETS DU QUÉBEC

DES BLEUETS POUR PRÉVENIR LE VIEILLISSEMENT CELLULAIRE ET LE CANCER

C'est connu, la vitalité d'un secteur économique réside dans sa capacité à diversifier ses activités. C'est pourquoi le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec s'attaque maintenant au marché des aliments fonctionnels. Et qui de mieux placé que le CRIQ pour l'accompagner dans son projet visant à implanter au Saguenay–Lac-Saint-Jean une unité d'extraction des anthocyanes, ces molécules aux propriétés bénéfiques pour la santé présentes en abondance dans le bleuet sauvage du Québec!

Le potentiel est énorme pour les concentrés d'anthocyanes. Ces derniers peuvent par exemple être ajoutés aux yogourts, aux jus, aux confiseries, aux biscuits et aux barres tendres. Puisque le prix d'un concentré oscille entre 800 \$ et 1 200 \$ le kilogramme, les retombées économiques annuelles de la mise en place d'une unité qui transformerait 10 % des bleuets sauvages québécois sont estimées entre 10 et 15 M\$.

Les résultats de la première moitié du projet, d'une durée totale de deux ans, prouvent hors de tout doute sa faisabilité technique. Les prochains mois seront consacrés à la mise à l'échelle du procédé et à la production de petites quantités d'extraits pour évaluer leur potentiel d'incorporation dans de nouveaux produits alimentaires. Il y a donc de bonnes raisons de croire que le petit fruit bleu qui fait la fierté de toute une région a un bel avenir devant lui!

CREAFORM INC.

UN SCANNEUR SOUS LA LOUPE

Les exigences réglementaires et normatives internationales imposent que les produits réussissent des essais de compatibilité électromagnétique à des fréquences de plus en plus élevées avant d'être introduits sur les marchés nationaux et internationaux. Avec ses équipements de pointe uniques au Québec et le savoir-faire de ses experts qualifiés, le CRIQ est le partenaire d'innovation incontournable pour vérifier la conformité électromagnétique et électrique des produits conçus au Québec.

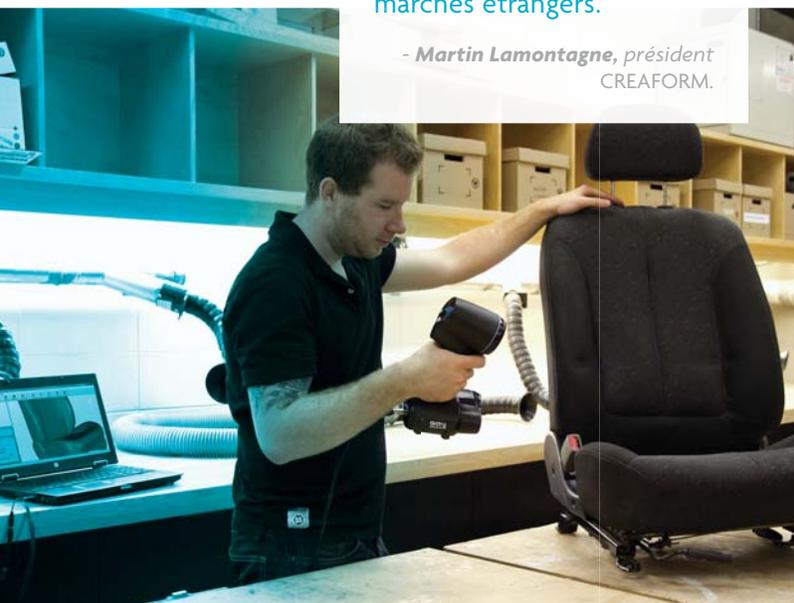
Les services du CRIQ sont offerts à l'ensemble des entreprises québécoises. Creaform, un client, est une entreprise de classe mondiale fondée en 2002 qui compte 325 employés. Elle développe, fabrique et distribue des technologies de mesure 3D portables et a une grande expertise des services d'ingénierie 3D. Ses produits et services sont utilisés partout dans le monde et c'est dans le but d'en assurer l'acceptabilité sur les marchés étrangers que Creaform s'adresse au CRIQ de façon régulière, et ce, depuis plusieurs années, afin de réaliser différents types d'essais.

Soucieuse d'offrir un produit de qualité, l'entreprise a fait réaliser des essais au CRIQ selon la directive de compatibilité électromagnétique 2004/108/EC en vue du marquage CE sur son nouveau produit, le Go!SCAN 3D, un scanner 3D à la lumière blanche. Tous les produits fabriqués par Creaform portent la marque CE, qui indique que les produits sont conformes aux réglementations en vigueur dans l'Union européenne.

En plus de ces essais d'ingénierie et de qualification, le CRIQ offre des services de consultation, d'assistance technique et de rédaction de rapports en vue de la certification d'un produit. Ses experts peuvent aider les entreprises québécoises à déterminer les normes applicables à un nouveau produit ou marché.

Lorsqu'elle développe de nouveaux produits, Creaform peut compter sur l'expertise du CRIQ pour s'assurer de respecter les critères d'acceptabilité des marchés étrangers.

- *Martin Lamontagne, président*
CREAFORM.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)

DES SIÈGES QUI ONT FAIT DU CHEMIN

La Société de transport de Montréal (STM) a fait appel au CRIQ pour réaliser des essais de durabilité sur deux nouveaux modèles de sièges de chauffeur d'autobus. Pour ce faire, différents critères ont été pris en considération, soit le niveau d'amortissement, de résistance, de fiabilité ainsi que les aspects d'entretien.

Le CRIQ a ainsi simulé sur table vibrante un trajet basé sur des mesures réelles prises à partir d'un autobus roulant à 50 km/h.

Initialement, l'essai de vibration sur les deux sièges, d'une durée de 168 heures, simulait un parcours de 100 000 kilomètres avec des mannequins de 90 kilos en utilisant quatre positions de conduite différentes.

Dans le but de générer encore plus d'usure, l'essai s'est poursuivi le temps de parcourir une distance additionnelle de 34 600 kilomètres avec, cette fois, des mannequins de 120 kilos.

L'usure constatée, particulièrement sur l'un des deux sièges mis à l'essai, permettra à la STM de prendre une décision éclairée pour assurer le confort de ses employés.



Le CRIQ :
un partenaire qui nous
permet d'aller plus loin!

- **Pascal Oceau**, ing.
Chef de section
Section Ingénierie
mécanique/électrique
STM

P.H. TECH

DIVERSIFIER SES ACTIVITÉS SANS TOUT CHANGER

Sortir des sentiers battus et destiner ses produits à d'autres applications offre de belles occasions de rentabilité. C'est pourquoi P.H. Tech voit au-delà de son marché traditionnel des portes et fenêtres pour son produit *DoubleNature^{MD}*, un profilé de PVC qui reproduit fidèlement l'aspect du bois. L'entreprise a donc été séduite par le service d'identification d'opportunités technologiques d'affaires (IOTA), offert par le CRIQ, afin de dénicher de nouveaux produits ou de nouvelles applications pour sa technologie.

Après une recherche documentaire préliminaire, deux séances de créativité auxquelles ont participé des employés de P.H. Tech ont été orchestrées pour explorer de nouvelles avenues envisageables pour le PVC *DoubleNature^{MD}*. Ces séances ont fait ressortir des idées de produits et des applications possibles pour sélectionner les éléments qui apparaissaient comme étant les plus intéressants.

Trois segments de marchés totalement en dehors des créneaux de vente actuels ont été repérés et une recherche de renseignements complémentaires dans plus de 600 banques de données privées a servi à la rédaction d'un rapport final très détaillé. Chacune des possibilités proposées a été accompagnée d'une analyse approfondie qui comprend tout ce dont P.H. Tech a besoin pour entreprendre une démarche de mise en marché : nom des clients potentiels, personnes-ressources, estimation des volumes, prix de vente, etc. Maintenant, il ne leur reste plus qu'à choisir les nouveaux débouchés que va conquérir la technologie *DoubleNature^{MD}*.



Aujourd'hui les
portes et fenêtres,
demain le monde!

- **Dominique Dubois**
Directrice marketing
P.H. TECH

En matière d'innovation, la planète devient tout à coup toute petite grâce au CRIQ!

-François Légaré, ing. directeur R-D
STERIS CANADA



STERIS CANADA

DES INVENTEURS RECHERCHÉS À CHAQUE COIN DU GLOBE

Rechercher des articles techniques et des documents de brevets pour trouver les bonnes personnes qui pourraient contribuer à une avancée technologique accélère le développement de produits et STERIS Canada a choisi le CRIQ pour l'aider dans cette voie.

Véritable chef de file mondial, STERIS emploie plus de 5 000 personnes et aide les hôpitaux, les instituts de recherche scientifique, les fabricants pharmaceutiques et les clients d'autres secteurs dans la prévention des infections, la réduction microbienne et la décontamination.

Conséquemment, accélérer le chauffage et l'évaporation de l'eau nécessaire au lavage et au séchage de divers équipements, appareils ou outils permettrait aux clients de STERIS d'augmenter leur productivité tout en consommant beaucoup moins d'énergie. C'est dans cette optique que l'énergie radiante, qui consiste à cibler l'énergie,

à la diriger et à la concentrer sur la gouttelette d'eau à évaporer, comme le fait un four à micro-ondes, apparaît particulièrement intéressante. Cependant, puisque l'appareil actuellement commercialisé par STERIS et les instruments à stériliser sont tous en acier inoxydable, il est à première vue déconseillé et même dangereux d'utiliser cette énergie en raison du champ électrique qu'elle produit.

Grâce à ses recherches dans diverses sources de renseignements internes et externes, le CRIQ a communiqué avec une dizaine de détenteurs de brevets situés partout sur la planète pour savoir si leurs travaux sur l'énergie radiante avaient fait naître une innovation qui pourrait être intégrée aux équipements de STERIS. Cette recherche documentaire très large permettra à STERIS de pousser plus loin son projet, maintenant épaulée par les inventeurs repérés par le CRIQ tout autour du globe.

Toujours soucieux de contribuer à la lutte aux îlots de chaleur urbains, l'arrondissement Rosemont–La-Petite-Patrie s'engage à bonifier sa réglementation en matière d'aménagement d'aires de stationnement afin qu'elle respecte en tous points les principes édictés dans le guide d'aménagement du BNQ.

-François William Croteau, maire
ARRONDISSEMENT
ROSEMONT–LA-PETITE-PATRIE

LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

Les tendances météorologiques indiquent que les températures moyennes continueront leur ascension au cours des prochaines décennies. Cette hausse accentuera un problème déjà existant et connu : les îlots de chaleur urbains. Ces derniers sont des zones urbaines où la température de surface et de l'air ambiant est plus élevée que la température moyenne de la ville. Ils constituent un réel danger pour la santé publique et surtout pour certaines populations vulnérables, comme les personnes âgées.

Puisque les aires de stationnement représentent le principal lieu de formation d'îlots de chaleur urbains, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et Ouranos ont demandé au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) d'élaborer une norme qui vise à contrer la formation d'îlots de chaleur urbains dans les aires de stationnement. Cette dernière, lancée en février 2013, servira de référence lors de la planification des travaux d'aménagement d'aires de stationnement au Québec.

En offrant gratuitement cette norme, le Québec facilite la diffusion des nouvelles connaissances auprès des concepteurs, des municipalités, des ministères et des propriétaires d'aires de stationnement pour l'établissement de règlements et l'élaboration d'appels d'offres.



DES DONATEURS RASSURÉS!

Au Québec, le secteur de la bienfaisance regroupe plus de 16 000 organismes de tous genres, engagés au service de la société québécoise. Ce nombre important et la diversité des types d'organismes nécessitent l'établissement de certains standards de gouvernance. C'est grâce à l'initiative et à la vision d'un professeur de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), monsieur Michel Plaisent, que le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a pu élaborer une norme afin de doter les organismes de bienfaisance d'outils pour instaurer et maintenir de bonnes pratiques de gestion et une bonne gouvernance.

Cette norme fixe un cadre commun de référence en établissant les exigences que doivent respecter les organismes de bienfaisance pour augmenter la transparence de la gestion des dons et inspirer la confiance envers leur milieu. Assortie d'un programme de certification d'application volontaire, la norme s'adresse aux organismes enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada. La certification délivrée par le BNQ représente un sceau de conformité délivré par un tiers indépendant et reconnu qui permet aux donateurs de savoir facilement si un organisme respecte les exigences établies quant à la bonne gestion et à la saine gouvernance des organismes de bienfaisance.

Cette norme aura sans aucun doute des retombées sociales positives. Elle convaincra les indécis, inspirera les donateurs quant au choix des organismes de bienfaisance à soutenir et augmentera la confiance du public.

Elle sera aussi très avantageuse pour les organismes de bienfaisance eux-mêmes : elle leur permettra d'être reconnus pour leur saine gouvernance, de maintenir de bonnes pratiques de gestion au cours des années et de se distinguer par rapport aux autres organisations.

Dès son lancement en octobre 2012, la norme a su attirer l'attention. L'Armée du Salut, un acteur important et bien connu du milieu, a même publiquement manifesté son intérêt à se certifier.

Cette norme aidera les gestionnaires d'organismes dans leurs pratiques opérationnelles visant une gouvernance respectueuse du public, des donateurs ainsi que des bénévoles et des employés.

- *Michel Plaisent*, professeur
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

BNQ
Bureau de normalisation
du Québec

L'ORGANISATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 MARS 2013



**SOPHIE
D'AMOURS**

PRÉSIDENTE
Vice-rectrice
à la recherche
et à la création de
l'Université Laval



**DENIS
HARDY**

Président-directeur
général du Centre
de recherche
industrielle du
Québec (CRIQ)



**YVES
BEAUCHAMP**

Directeur
général
de l'École de
technologie
supérieure (ÉTS)



**PIERRE
BÉDARD**

Directeur
général du Centre
de développement
et de recherche en
imagerie numérique
(CDRIN) du Cégep
de Matane



**HÉLÈNE
LAUZON**

Présidente du
Conseil patronal de
l'environnement du
Québec (CPEQ)



**JEAN-LOUIS
LEGAULT**

Président-directeur
général de
l'Association pour
le développement
de la recherche et
de l'innovation du
Québec (ADRIQ)



**JEAN-GUY
PAQUET**

Président
du conseil
d'administration
de l'Institut national
d'optique (INO)



**CHRISTYNE
TREMBLAY**

Sous-ministre
au ministère de
l'Enseignement
supérieur, de
la Recherche,
de la Science et
de la Technologie
(MESRST)

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

AU 31 MARS 2013



**DENIS
HARDY**

PRÉSIDENT-
DIRECTEUR
GÉNÉRAL*



**ALAIN
VACHON**

Avocat
DIRECTEUR,
AFFAIRES
JURIDIQUES



**YVES
LAROCQUE**

CPA, CA
VICE-PRÉSIDENT,
FINANCES ET
ADMINISTRATION



JOSÉE HAMEL

CPA, CGA
CONTRÔLEUR,
COMPTABILITÉ
ET RESSOURCES
MATÉRIELLES



**NATHALIE
MC LAUGHLIN**

CRHA
DIRECTRICE,
RESSOURCES
HUMAINES ET
COMMUNICATIONS



**LAURENT
CÔTÉ**

Ing., Agr.
VICE-PRÉSIDENT,
DÉVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE



**MARTIN
CARON**

M. Sc.
DIRECTEUR,
ÉQUIPEMENTS
INDUSTRIELS ET
PRODUCTIVITÉ



**MARIE-JOSÉE
HARDY**

Microbiologiste
DIRECTRICE,
ÉCOEFFICACITÉ
INDUSTRIELLE ET
ENVIRONNEMENT



**RICHARD
TREMBLAY**

Ing.
VICE-PRÉSIDENT,
INFORMATION ET
CONFORMITÉ DES
PRODUITS



**MARTIN
THÉRIAULT**

Ing.
DIRECTEUR,
ESSAIS ET
CONFORMITÉ DES
PRODUITS À
L'EXPORTATION



**LOÏC
MARCHAND**

B. Sc., MBA
DIRECTEUR,
INFORMATION
STRATÉGIQUE



**YVES
DESSUREAULT**

Ing.
CHARGÉ DE
MANDATS
STRATÉGIQUES,
VALORISATION DE
LA RESSOURCE
FORESTIÈRE ET
INNOVATION
OUVERTE



**JEAN
ROUSSEAU**

Ing., D.A.
DIRECTEUR,
BUREAU DE
NORMALISATION
DU QUÉBEC



**KIM
CANTIN**

B. Sc.
DIRECTRICE,
ADJOINTE,
BUREAU DE
NORMALISATION
DU QUÉBEC

* assurait également l'intérim à la vice-présidence
Développement des affaires

OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES

À titre d'organisme public, le CRIQ est soumis à des obligations gouvernementales, notamment au regard de l'éthique et de la déontologie au sein de son conseil d'administration, du suivi de la politique linguistique, de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, de la politique de réduction des dépenses et du plan d'action de développement durable.

L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi, le CRIQ s'est doté d'un *Code d'éthique et de déontologie* qui s'applique à tous les membres du conseil d'administration en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions et d'ainsi préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission du CRIQ et à inspirer la plus entière confiance auprès du public. Ce code peut être téléchargé au www.criq.qc.ca. Au cours du présent exercice, le conseil d'administration n'a été saisi d'aucun manquement à ce code.

LE RESPECT DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La politique linguistique du CRIQ est conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique* adoptée en 1996. Le Centre a poursuivi les travaux en vue d'actualiser sa politique linguistique. L'ensemble des activités s'exerce en français et le CRIQ veille à la qualité de la langue et à son statut comme langue officielle et commune de travail.

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, les sites Internet du CRIQ et du BNQ diffusent sous l'onglet *Accès à l'information* des renseignements qui présentent un intérêt pour le public.

Au cours du présent exercice, le CRIQ a reçu deux demandes d'accès à l'information. L'accès à certains des documents demandés a été refusé en vertu des articles 53 et 57 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Tableau des demandes soumises en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

DATE DE LA DEMANDE	NATURE DE LA DEMANDE	DÉLAI DE TRAITEMENT	RÉPONSE	RÉVISION
5 octobre 2012	Salaires des cadres au 1 ^{er} avril 2010 et structure salariale relative au personnel non syndiqué	20 jours	Acceptée en partie	Non
4 mars 2013	Ensemble des contrats de 10 k\$ et plus octroyés par le CRIQ entre le 1 ^{er} janvier 2010 et le 4 mars 2013	42 jours	Acceptée	Non

LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

Afin de se conformer aux mesures de réduction des dépenses auxquelles le CRIQ est astreint en vertu de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (L.Q. 2010, chapitre 20), le conseil d'administration a adopté, en octobre 2010, la *Politique de réduction des dépenses du CRIQ*. Cette politique établit des objectifs précis de réduction de dépenses conformément à la loi.

Selon la politique, le CRIQ doit avoir réduit de 10 % ses dépenses de fonctionnement de nature administrative au terme de l'année financière 2013-2014 par rapport à celles de 2009-2010 au cours de laquelle ces dépenses se sont élevées à 2 382 465 \$. La cible en 2013-2014 s'établit alors à 2 144 219 \$, après avoir appliqué la réduction exigée de 238 246 \$. Pour 2012-2013, ces dépenses ont atteint 2 236 747 \$ (2011-2012 : 2 110 007 \$). Cependant, considérant la nature non répétitive de certains frais, le CRIQ est confiant de respecter l'objectif visé en 2013-2014.

En outre, la politique de réduction des dépenses prévoit un effort supplémentaire de réduction des charges exigé par le gouvernement. Cet effort, qui correspond à 1 % de la rémunération de 20 818 508 \$ versée au cours de l'année financière 2009-2010, doit être récurrent et augmenter chaque année du même montant jusqu'en 2013-2014. En 2012-2013, la rémunération s'est établie à 21 104 363 \$ (2011-2012 : 20 396 029 \$). Ce montant est inférieur de 1 456 637 \$ à la prévision de 22 561 000 \$ établie pour mesurer les cibles de réduction à atteindre selon la *Politique de réduction des dépenses du CRIQ* en vertu de la Loi n° 100. Pour se conformer aux objectifs, la réduction ciblée s'établissait à 624 600 \$ (2011-2012 : 416 400 \$), soit 208 200 \$ pour chacune des trois premières années d'application.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En février 2009, le CRIQ a adopté son premier *Plan d'action de développement durable 2008-2013*. La première version du plan d'action présentait dix actions contribuant à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* du gouvernement du Québec.

En adoptant ce plan d'action, le CRIQ s'engage à faire connaître et à promouvoir le concept de développement durable et ses implications tant auprès de son personnel que de sa clientèle, ses fournisseurs et ses partenaires d'affaires. Il s'engage également à adopter des pratiques responsables afin de réduire les impacts de ses activités sur l'environnement et à assurer à ses employés un milieu de travail dynamique, sain et sécuritaire. Finalement, le CRIQ s'engage à offrir aux entreprises québécoises des outils et de nouvelles façons de faire leur permettant d'intégrer progressivement les principes de développement durable à leurs pratiques de développement et de gestion.

SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En février 2012, le gouvernement du Québec a prolongé la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* jusqu'au 31 décembre 2014. Par conséquent, le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* du CRIQ a été mis à jour en mars 2013 et sa mise en œuvre sera prolongée jusqu'en 2015. Lors de cette mise à jour, une onzième action a été ajoutée au plan d'action du CRIQ afin de contribuer à l'atteinte d'un des 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture. La mise en œuvre de cette onzième action intitulée « Créer une exposition présentant les inventions réalisées au CRIQ » a comme objectif de mettre en valeur le patrimoine scientifique de l'organisation. La version révisée du *Plan d'action de développement durable du CRIQ 2008-2015* est disponible sur le site Internet du CRIQ.

La section suivante présente, pour chacune des actions inscrites à notre *Plan d'action de développement durable 2008-2015*, les activités qui ont été réalisées au cours de l'année 2012-2013.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation d'un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.

ACTION 2

Sensibiliser les clients, les fournisseurs et les partenaires d'affaires à notre engagement pour un développement durable.

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel

Faire connaître le concept de développement durable et les seize principes s'y rattachant.

Cible

Sensibiliser 80 % des membres du personnel d'ici 2011.

Indicateurs

S'assurer que 50 % des personnes ciblées aient suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence (la démarche gouvernementale de développement durable et la prise en compte des principes de développement durable) d'ici le 31 mars 2013. Pourcentage du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et pourcentage des personnels ciblés ayant suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence.

Résultats

En 2012-2013 : réalisation d'une nouvelle activité de sensibilisation ayant rejoint 61 % du personnel (*Défi Mobilité*) et sensibilisation des nouveaux employés à la démarche en développement durable du CRIQ.

Cibles atteintes en 2011-2012 : 97 % du personnel du CRIQ est sensibilisé au développement durable et 72 % des personnes ciblées ont été formées.

Cible

80 % des offres de services, ententes, communications, conférences et allocutions d'ici 2013.

Indicateur

Taux de mention annuel, dans notre offre de services (plans de projet et contrats), des principaux aspects du mandat qui seront particulièrement réalisés dans une perspective de développement durable et taux de mention annuel de notre engagement en développement durable dans nos ententes, communications, conférences et allocutions.

Résultat

En 2012-2013, 88 % des offres de services et des ententes émises avaient intégré une mention de notre engagement en développement durable.

ACTION 3

Intégrer la pensée cycle de vie au processus de développement de produits.

ACTION 4

Poursuivre la mise en œuvre de pratiques et d'initiatives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel.

Objectif gouvernemental

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Objectif organisationnel

Stimuler l'innovation technologique dans un cadre de développement durable.

Cible

80 % des projets annuels pertinents d'ici 2013.

Indicateur

Pourcentage annuel de projets faisant appel au processus de développement de produits ayant intégré la pensée cycle de vie.

Résultat

En 2012-2013, le processus de développement de produits n'a pas systématiquement intégré la pensée cycle de vie.

Objectif gouvernemental

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel

Offrir un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.

Cible

Huit pratiques et initiatives favorisant la santé et la sécurité au travail d'ici 2013.

Être conforme à la norme *Entreprise en santé* (norme BNQ 9700-800) d'ici 2013.

Indicateur

Nombre de nouvelles pratiques et initiatives mises en place favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.

Résultats

En 2012-2013 :

- Deux nouvelles pratiques favorisant la santé et la sécurité au travail ont été mises en place (élaboration et diffusion d'un guide pour intégrer la santé et la sécurité au travail dans le programme d'accueil des nouveaux employés et introduction du volet de santé mentale dans le mandat du *Comité santé et sécurité au travail*).
- Diffusion d'une nouvelle capsule de sensibilisation intitulée *Des solutions ergonomiques pour entretenir sa forme au bureau*.
- Adoption du *Plan d'action santé 2012-2014*.
- Degré d'atteinte de la cible n° 1 : six pratiques sur huit (75%).

ACTION 5

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable*.

Objectif gouvernemental

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel

Soutenir l'adoption de pratiques écoresponsables dans la planification et la réalisation des projets et des activités.

Cible

Mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale en 2011.

Indicateur

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Résultats

En 2012-2013 : Mise en œuvre de la première année de notre *Plan de gestion environnementale 2012-2014*.

Cible atteinte en 2011-2012 : Adoption du *Cadre de gestion environnementale 2012-2015* et du *Plan de gestion environnementale 2012-2014*.

Objectif gouvernemental

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Objectif organisationnel

Promouvoir les principes d'écoconception pour assurer une production et une consommation responsables.

ACTION 6

Mettre en place une gamme de services en écoconception.

Cible

Offrir un service complet et intégré d'ici 2011.

Indicateur

État d'avancement de la mise en place de la gamme de services en écoconception.

Résultat

Cible atteinte en 2009-2010.

ACTION 7

Intégrer à icriq.com des repères permettant l'identification d'entreprises ayant intégré des pratiques de gestion responsables.

ACTION 8

Sensibiliser la clientèle à la certification de produits et de services facilitant l'exercice de choix de consommation responsables et élaborer des programmes de certification en ce sens.

Objectif gouvernemental

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser, au besoin, la certification des produits et des services.

Objectif organisationnel

Fournir des outils nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables.

Cible

Avoir intégré les repères d'ici 2013.

Indicateur

État d'avancement de l'intégration des repères.

Résultat

Action non débutée.

Cible

Quatre secteurs sensibilisés, dont un programme de certification élaboré d'ici 2013.

Indicateur

Nombre de secteurs sensibilisés et nombre de programmes de certification élaborés.

Résultat

Cible atteinte en 2011-2012 : six secteurs sensibilisés à la certification de produits et de services facilitant l'exercice de choix de consommation responsables et cinq programmes de certification élaborés.

ACTION 9

Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial.

ACTION 10

Développer des outils facilitant la prise en compte et l'intégration des principes de développement durable dans les organisations.

Objectif gouvernemental

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel

Soutenir la prise en compte et l'application des principes de développement durable dans les organisations.

Cible

Avoir participé à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement des entreprises d'ici 2013.

Indicateur

Nombre d'actions du plan d'accompagnement des entreprises mises en œuvre d'ici 2013 auxquelles le CRIQ participe.

Résultat

En 2012-2013, le CRIQ a participé à 5 des 13 actions mises en œuvre.

Cible

Deux outils d'ici 2013.

Indicateur

Nombre d'outils développés.

Résultat

Cible atteinte en 2011-2012 : deux outils facilitant la prise en compte et l'intégration des principes de développement durable dans les organisations ont été développés et rendus publics (pictogrammes des principes de développement durable et BNQ 21000).

ACTION 11

Créer une exposition présentant les inventions réalisées au CRIQ.

Objectif gouvernemental

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel

Mettre en valeur le patrimoine scientifique du CRIQ.

Cible

Exposition accessible pour les employés et les visiteurs (clients, partenaires, etc.) du CRIQ d'ici 2015.

Indicateur

État d'avancement de la mise en place d'une exposition.

Résultat

La mise en œuvre de cette action débutera en 2013-2014.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Les objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* qui n'ont pas été retenus comme prioritaires et qui n'ont pas été considérés directement dans le premier plan d'action de développement durable du CRIQ sont présentés en annexe du *Plan d'action de développement durable 2008-2015* du CRIQ. Celui-ci est disponible au www.criq.qc.ca.

AUTRES INITIATIVES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2012-2013, dans le cadre d'une entente avec l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ), le CRIQ a accueilli à ses laboratoires de Québec et de Montréal quatre groupes scolaires, soit 115 étudiants. Ces visites avaient pour objectif de susciter un intérêt pour la formation scientifique chez les jeunes du deuxième cycle du secondaire et du collégial.

A decorative horizontal band featuring a grid of light blue dashed lines with small circles at the intersections, set against a solid blue background.

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et jugements importants.

Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Denis Hardy
Président-directeur général



Yves Larocque, CPA, CA
Vice-président
aux finances et à l'administration

Québec, le 19 juin 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de recherche industrielle du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives qui sont inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

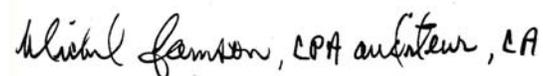
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 19 juin 2013

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	BUDGET	2013	2012
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec	16 925 000 \$	16 925 000 \$	16 735 800 \$
Clientèle externe	15 220 000	16 740 436	14 365 720
Autres			
Aide gouvernementale – gouvernement du Québec	287 000	189 916	129 268
Virement d'apports reportés	271 000	271 200	271 200
Revenus de placements	50 000	100 382	96 624
Revenus divers	100 000	112 389	166 145
	708 000	673 887	663 237
	32 853 000	34 339 323	31 764 757
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	20 770 000	21 104 363	20 396 029
Coûts directs sur projets	4 956 000	6 515 964	5 132 402
Frais d'occupation	2 341 000	2 196 984	2 119 123
Frais de fonctionnement	2 435 000	2 236 747	2 110 007
Frais financiers	245 000	190 664	186 861
Amortissement des immobilisations corporelles	2 085 000	1 720 174	1 610 930
	32 832 000	33 964 896	31 555 352
EXCÉDENT ANNUEL	21 000 \$	374 427	209 405
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(17 348 451)	(17 557 856)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		(16 974 024) \$	(17 348 451) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2013

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 364 744 \$	5 673 095 \$
Créances (note 4)	4 545 827	5 184 425
Placements	12 417	18 031
Stocks destinés à la vente (note 5)	249 775	267 746
	11 172 763	11 143 297
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 6)	6 542 015	6 828 443
Revenus reportés	1 386 029	1 556 124
Dette (note 7)	7 973 353	7 958 145
Apports reportés (note 8)	2 598 713	3 187 889
	18 500 110	19 530 601
DETTE NETTE	(7 327 347)	(8 387 304)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Travaux en cours	2 168 043	2 309 382
Stocks de fournitures	64 715	60 453
Frais payés d'avance	233 736	230 272
Immobilisations corporelles (note 9)	12 360 969	12 912 886
	14 827 463	15 512 993
CAPITAL-ACTIONS (note 10)	24 474 140	24 474 140
DÉFICIT CUMULÉ	(16 974 024) \$	(17 348 451) \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Sophie D'Amours
Présidente du conseil
d'administration



Jean-Louis Legault
Président du comité
de vérification

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	BUDGET	2013	2012
EXCÉDENT ANNUEL	21 000 \$	374 427 \$	209 405 \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions	(3 860 000)	(1 171 664)	(3 270 440)
Amortissement	2 085 000	1 720 174	1 610 930
(Gain) perte sur disposition	–	2 532	(264)
Produit de disposition	–	875	17 000
	(1 775 000)	551 917	(1 642 774)
Variation des travaux en cours	–	141 339	(191 070)
Acquisition de stocks de fournitures	–	(30 134)	(43 618)
Acquisition de frais payés d'avance	–	(754 531)	(682 601)
Utilisation de stocks de fournitures	–	25 872	53 114
Utilisation de frais payés d'avance	–	751 067	736 135
	–	133 613	(128 040)
Diminution (Augmentation) de la dette nette	(1 754 000)	1 059 957	(1 561 409)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(8 387 304)	(8 387 304)	(6 825 895)
DETTE NETTE À LA FIN	(10 141 304) \$	(7 327 347) \$	(8 387 304) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	374 427 \$	209 405 \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 720 174	1 610 930
Amortissement des crédits reportés	(184 374)	(117 624)
Virement de crédits reportés	(404 802)	(271 200)
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	2 532	(264)
Perte de valeur sur placement	5 614	-
Intérêts capitalisés sur l'avance du ministère des Finances	150 000	150 412
	1 289 144	1 372 254
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	638 598	(106 835)
Stocks destinés à la vente	17 971	392 095
Charges à payer et frais courus	1 303 914	122 840
Produits reportés	(170 095)	449 478
Travaux en cours	141 339	(191 070)
Stocks de fournitures	(4 262)	9 496
Frais payés d'avance	(3 464)	53 534
	1 924 001	729 538
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	3 587 572	2 311 197
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 762 006)	(1 916 793)
Produits de disposition sur immobilisations corporelles	875	17 000
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(2 761 131)	(1 899 793)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette	(134 792)	(128 825)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(134 792)	(128 825)
Variation nette de la trésorerie	691 649	282 579
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 673 095	5 390 516
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 364 744 \$	5 673 095 \$

Les intérêts versés durant l'exercice s'élevaient à 8 639 \$ (2012 : 14 703 \$).
 En date du 31 mars 2013, le poste « Crédeurs et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 141 632 \$ (2012 : 1 731 974 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre de recherche industrielle du Québec (« le Centre »), personne morale de droit public et constitué en vertu de la *Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec* (L.R.Q., chapitre C 8.1), a pour objet de concevoir, de développer et de mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, les produits et les procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Centre n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Centre utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des travaux en cours et la provision pour mauvaises créances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont sans impact à la fin de l'exercice.

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (à l'exception des salaires payés d'avance), les placements, les charges à payer et les frais courus autres que les avantages sociaux et la dette sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. La dette est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptabilisation des revenus

Les contributions du gouvernement du Québec et l'aide gouvernementale sont comptabilisées lorsque les transferts sont autorisés et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les transferts sont constatés à titre de revenu sauf, et dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus de clientèle externe et les bénéfices sur les contrats sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement des travaux, établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale. Des événements non encore connus pourraient survenir et occasionner des changements à ces estimations.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués selon le moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est composé du coût d'acquisition du matériel, de la main-d'œuvre directe et des frais de transport.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

- **Régime de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

- **Provision pour vacances**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent l'excédent des montants facturés des contrats en cours sur les coûts et les bénéfices reconnus. Ils incluent également les dépôts de clients encaissés d'avance conformément aux ententes contractuelles.

Apports reportés

L'aide gouvernementale du gouvernement du Québec est reportée lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les apports reportés sont diminués et un montant équivalent de revenu est comptabilisé dans le poste « Aide gouvernementale – gouvernement du Québec » à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies. Les apports reportés incluent également un gain relatif à une opération de cession-bail avec interrelation qui est amorti au prorata des paiements minimums exigibles au titre de location de bien.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour la société.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent l'excédent des coûts et bénéfices reconnus des contrats en cours sur les montants facturés.

- Projets externes : lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte de l'exercice.
- Projets de recherche en partenariat : les coûts relatifs à la réalisation des travaux dans le cadre des projets de recherche en partenariat sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel ils sont engagés.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années.

Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Ville de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Le banc d'essai situé au Lac-Saint-Charles est amorti selon la méthode linéaire sur une période de huit ans. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes et taux suivants :

ÉLÉMENTS D'ACTIF	MÉTHODES	PÉRIODE ET TAUX
Bâtiments et aménagement des terrains	Solde dégressif	5 et 8 %
Mobilier et équipements	Solde dégressif ou linéaire	15, 20, 40 % et 12 ans
Améliorations locatives	Linéaire	20 ans
Équipements informatiques et logiciels	Linéaire	4 et 5 ans
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées, mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

SP 1201, « Présentation des états financiers »

Le 1^{er} avril 2012, le Centre a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluations cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune influence sur les résultats ni sur la situation financière du Centre.

SP 3450, « Instruments financiers »

Le 1^{er} avril 2012, le Centre a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des catégories d'évaluation : juste valeur, coût ou coût après amortissement.
- De nouvelles obligations d'informations sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 13.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

En date du 1^{er} avril 2012, le Centre :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et a classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Centre.

SP 3041, « Placements de portefeuille »

Le 1^{er} avril 2012, le Centre a adopté le chapitre SP 3041, « Placements de portefeuille ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 3040, « Placements de portefeuille ». Les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- Les parts de fonds communs de placement ont été intégrées dans le champ d'application.
- Les définitions ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450, Instruments financiers.
- L'exigence de comptabilisation à la valeur d'acquisition est supprimée, puisque les dispositions du chapitre SP 3450 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent, sauf s'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un placement de portefeuille assorti de conditions avantageuses importantes.
- Les autres dispositions, y compris celles concernant l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif, ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Centre.

SP 3410, « Paiements de transfert »

Le 1^{er} avril 2012, le Centre a adopté prospectivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. L'adoption de cette norme a eu pour impact de diminuer le poste créances et les apports reportés de 129 677 \$ à l'état de la situation financière.

4. CRÉANCES

	2013	2012
Clients	3 298 146 \$	2 957 597 \$
Autres comptes à recevoir	5 301	72 870
Gouvernement du Québec – contrats	1 000 000	–
Salaires payés d'avance (*)	235 720	256 724
Contribution à recevoir – Gouvernement du Québec (**)	69 720	204 512
Subvention à recevoir – Gouvernement du Québec (***)	–	1 768 000
Provision pour pertes sur créances	(63 060)	(75 278)
	4 545 827 \$	5 184 425 \$

L'évolution de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

	2013	2012
Solde du début	75 278 \$	113 168 \$
Perte de valeur comptabilisée	57 986	87 350
Reprise de la provision	(70 204)	(125 240)
Solde à la fin	63 060 \$	75 278 \$

(*) Les salaires payés d'avance équivalent à deux semaines de salaire qui ont été consenties à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette somme ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

(**) Contribution à recevoir au taux fixe de 4,58 % encaissable par versements semestriels de 71 709 \$, incluant capital et intérêts, jusqu'au 1^{er} avril 2013 (note 7).

(***) Subvention à recevoir accordée en vertu du Programme de soutien à la recherche, volet 2, représentant 80 % du coût total admissible décrit au Programme.

5. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2013	2012
Stocks destinés à la vente	249 775 \$	267 746 \$

Au 31 mars 2013, le Centre a enregistré une provision de 229 751 \$ (2012 : 246 295 \$) pour réduire la valeur comptable de certains inventaires au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Les coûts liés aux stocks destinés à la vente comptabilisés aux résultats de l'exercice sont présentés, incluant la baisse de valeur, sous la rubrique « Coûts directs sur projets » et s'élèvent à 114 892 \$ (2012 : 525 045 \$).

6. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2013	2012
Fournisseurs et autres frais courus	1 718 305 \$	3 122 673 \$
Traitements et avantages sociaux	2 705 578	1 554 199
Provision pour vacances à payer	2 118 132	2 151 571
	6 542 015 \$	6 828 443 \$

7. DETTE

	2013	2012
Avance du ministère des Finances*, portant intérêt au taux effectif de 3 % au 31 mars 2013 (3 % en 2012) de la Banque Nationale du Canada, échéant le 31 mars 2014. Les intérêts sont capitalisés et payables au plus tard à la date d'échéance de l'avance.	7 903 633 \$	7 753 633 \$
Billet à payer au Fonds de financement*, taux effectif de 4,58 %, remboursable par versements semestriels de 71 709 \$, échéant le 1 ^{er} avril 2013. Une hypothèque mobilière sans dépossession à l'égard de la contribution à recevoir du gouvernement du Québec est donnée en sûreté (note 4)	69 720	204 512
	7 973 353 \$	7 958 145 \$

(*) Apparentés sous contrôle commun

La charge d'intérêts sur la dette de l'exercice s'élève à 155 553 \$ (2012 : 162 164 \$), laquelle comporte des intérêts capitalisés au cours de l'exercice d'un montant de 150 000 \$ (2012 : 150 411 \$) sur l'avance du ministère des Finances.

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette au cours du prochain exercice, se détaillent comme suit :

2014 : 7 973 353 \$

8. APPORTS REPORTÉS

	2013	2012
Avec affectation d'origine externe		
Solde au début	1 718 889 \$	68 513 \$
Crédits autorisés au cours de l'exercice	(133 602)	1 768 000
Crédits constatés aux revenus	(184 374)	(117 624)
Solde à la fin	1 400 913	1 718 889
Gain relatif à une opération de cession-bail, amorti linéairement sur la durée de bail jusqu'en août 2017	1 197 800	1 469 000
	2 598 713 \$	3 187 889 \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	2013 AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
Terrains	249 650 \$	– \$	249 650 \$
Bâtiments et aménagement des terrains (*)	10 470 361	7 085 963	3 384 398
	10 720 011	7 085 963	3 634 048
Mobilier et équipements	27 577 064	21 660 657	5 916 407
Améliorations locatives	2 422 414	462 797	1 959 617
Équipements informatiques et logiciels	11 941 590	11 153 525	788 065
Matériel roulant	371 713	308 881	62 832
	53 032 792 \$	40 671 823 \$	12 360 969 \$

Au cours de l'exercice, les acquisitions en ce qui a trait au bâtiment, mobilier et équipements, améliorations locatives, équipements informatiques et logiciels et matériel roulant ont été respectivement de 76 449 \$, 575 100 \$, 24 693 \$, 464 152 \$ et 31 270 \$. De plus, le Centre a procédé à des dispositions au niveau du mobilier et équipements, équipements informatiques et logiciels et matériel roulant dont le coût et l'amortissement cumulé sont respectivement de 43 457 \$ et 40 730 \$, 1 296 \$ et 1 296 \$, 28 639 \$ et 27 959 \$. L'amortissement du bâtiment, mobilier et équipements, améliorations locatives, équipements informatiques et logiciel et matériel roulant a été respectivement de 179 182 \$, 1 047 168 \$, 122 684 \$, 350 095 \$ et 21 045 \$.

	COÛT	2012 AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
Terrains	249 650 \$	– \$	249 650 \$
Bâtiments et aménagement des terrains (*)	10 393 912	6 906 782	3 487 130
	10 643 562	6 906 782	3 736 780
Mobilier et équipements	27 045 422	20 654 220	6 391 202
Améliorations locatives	2 397 721	340 113	2 057 608
Équipements informatiques et logiciels	11 478 735	10 804 726	674 009
Matériel roulant	369 082	315 795	53 287
	51 934 522 \$	39 021 636 \$	12 912 886 \$

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Ville de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 531 441 \$ au 31 mars 2013 (2012: 562 571 \$), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

10. CAPITAL-ACTIONS

	2013	2012
Autorisé 650 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé 244 741 actions	24 474 140 \$	24 474 140 \$

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les taux de cotisation du Centre au RREGOP et au RRPE ont été respectivement de 8,94 % et 12,30 % de la masse salariale cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2012 et de 9,18 % et 12,30 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2013.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats nets de l'exercice, s'élèvent à 1 198 210 \$ (2012: 1 161 865 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre conclut des opérations commerciales avec les entités apparentées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Les revenus de clients externes apparentés ont été de 3 069 855 \$ en 2013 (2012 : 2 134 915 \$).

13. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES RISQUES FINANCIERS

Risques financiers

Le Centre est exposé à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels le Centre est exposé.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque des taux d'intérêts et le risque de prix. Le Centre est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts du marché.

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt fixes) notamment sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Centre (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt variables).

L'avance du ministère des Finances porte intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront versés relativement à cette dette.

Ainsi, l'incidence d'une variation immédiate et soutenue au 31 mars 2013 de 1% des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter ou de réduire la charge d'intérêt de 50 000 \$ (2012 : 50 000 \$).

Le billet à payer est à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Centre sur ce dernier est minime compte tenu que le Centre envisage de le conserver jusqu'à l'échéance.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La valeur comptable des actifs financiers, soit les créances, représente l'exposition maximale du Centre au risque de crédit. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les clients. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

L'analyse de l'âge des actifs financiers se détaille comme suit :

	2013			2012		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Solde de 0 à 30 jours	1 835 400 \$	– \$	1 835 400 \$	2 035 067 \$	– \$	2 035 067 \$
Solde de 31 à 60 jours	404 235	–	404 235	487 189	–	487 189
Solde de 61 à 90 jours	177 848	–	177 848	132 600	–	132 600
Solde de plus de 90 jours	880 663	63 060	817 603	302 741	75 278	227 463
	3 298 146 \$	63 060 \$	3 235 086 \$	2 957 597 \$	75 278 \$	2 882 319 \$

Selon les taux historiques de défaillance des comptes clients, le Centre estime qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser une perte de valeur relative aux comptes clients non en souffrance de même que ceux en souffrance jusqu'à 60 jours.

Au 31 mars 2013, le solde à recevoir d'un client représentait 19 % des créances (1 client pour 13 % en 2012).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

	Flux de trésorerie contractuels totaux	ÉCHÉANCE		
		Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 4 ans
Passifs financiers				
Fournisseurs et autres frais courus	1 718 305 \$	1 718 305 \$	– \$	– \$
Traitements	1 775 251	1 775 251	–	–
Provision pour vacances à payer	2 118 132 *	1 059 066	1 059 066	–
Avance du ministère des Finances	7 903 633**	–	7 903 633	–
Billet à payer au Fonds de financement	69 720	69 720		
	13 585 041 \$	4 622 342 \$	8 962 699 \$	– \$

(*) Répartition des échéances estimée par la direction.

(**) Bien que l'échéance de cette dette est prévue pour le 31 mars 2014, des décrets annuels émis par le gouvernement du Québec ont permis au ministère des Finances de procéder au renouvellement de cette avance d'année en année depuis l'exercice financier clos le 31 mars 2000.

Au 31 mars 2013, le Centre dispose d'une marge de crédit bancaire autorisée de 4 000 000 \$, renouvelable annuellement. La marge de crédit porte intérêt au taux de base des entreprises, ce dernier étant de 3 % au 31 mars 2013 (2012: 3 %). Au 31 mars 2013 et 2012, la marge de crédit était inutilisée.

Le Centre considère qu'il détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2013, le Centre avait des obligations en vertu d'un bail échéant en août 2017 et divers contrats pour un montant de 5 509 705 \$. Les engagements annuels minimaux à payer relativement à ce bail et à ces contrats pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2014 :	1 373 109 \$
2015 :	1 198 574 \$
2016 :	1 209 689 \$
2017 :	1 215 004 \$
2018 :	513 329 \$

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

CRIQ, 2013

Coordination et rédaction
Équipe des communications

Conception et réalisation
Bleuoutramer

Photographie
Claude Biardel
Xavier Dachez
Véronique Côté
Prestige Air Photo

Dépôt légal : 3^e trimestre 2013
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-89316-006-01

QUÉBEC

333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7

Téléphone: 418 659-1550
Sans-frais: 1 800 667-2386
Télécopieur: 418 652-2251

www.criq.qc.ca

MONTRÉAL

1201, boulevard Crémazie Est, bureau 1.210
Montréal (Québec) H2M 0A6

Téléphone: 514 383-1550
Sans-frais: 1 800 667-4570
Télécopieur: 514 383-3250

infocriq@criq.qc.ca